



Moyens de paiement acceptés : Espèces, Chèques, chèques Vacances, Chèques Sport, Virements (RIB sur demande), Bons administratifs.

Les paiements en Chèques Vacances et Coupons Sports entraînent des frais de dossier facturés par l'ANCV. (voir tarifs).

Paiement total en début d'année 10 % de réductions cumulables avec d'autres remises (espèces, virement ou maximum de 3 chèques encaissés entre septembre et décembre).

Paiement en 4 fois : Cotisation + Septembre à l'inscription (encaissé en septembre). Puis 3 chèques de forfaits trimestriels sur lesquels vous indiquez au dos les dates d'encaissement au cours des périodes concernées. Chèque de caution de l'intégralité de la somme due.

Paiement en 10 fois : Total annuel : Cotisation + Septembre + 3 forfaits trimestriels fractionnés en 10 chèques sur lesquels vous indiquez au dos les dates d'encaissement au cours des périodes concernées. Chèque de caution de l'intégralité de la somme due.

Paiement personnalisé : Dépôt d'un chèque du montant annuel total à l'inscription, qui ne sera pas encaissé, restitué ou détruit en fin d'année, compensable par espèces, virements, chèques à votre convenance au cours des périodes concernées. Chèque de caution de l'intégralité de la somme due.

Animations, Stages, Promenades, Sorties Extérieures, Anniversaires : Paiement complet à l'inscription pour la valider.

Inscription en cours d'année : Les tarifs en vigueur seront appliqués au prorata des séances restantes, le montant de la carte club sera calculé selon la durée restante, sauf la licence FFE due en totalité.

Arrêt en cours d'année :

Il n'y a pas de remboursement de l'année en cours.

Récupération des leçons non prises : Possibilité de récupérer 2 cours manqués pour convenance personnelle par trimestre sous réserve de prévenir par mail de l'absence au moins 48h avant la date du cours. Prendre le rendez-vous de rattrapage par la même occasion au cours du trimestre concerné.

Tous les cours non pris pour raison médicale justifiée ou pour raison sérieuse et motivée sont récupérables.

Compétition : Les sorties en compétition nécessitent des engagements préalables auprès des organisateurs, annulables jusqu'au dimanche précédent. Toute annulation effectuée après ce délai entraînera le paiement du montant de l'engagement.

Factures et reçus : Etablis sur simple demande par mail.

Poney Club de la Vie- Rue du Moulin à Elise – 85170 LE POIRE SUR VIE
poneyclubdelavie@gmail.com